

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 décembre 2022
Procès- verbal

Présents : Mme PETROZZI-BEDANIAN Nathalie, M. MATRAY Bernard, Mme CHERASSE Colette, M. BRAILLON Roger, Mme PERRET Marie-Christine, M. BANDURSKI Jean-Pierre, M. BOURIGAULT Franck, M. CASATI Eric, Mme COMOGLIO Annick, M. DUPERRAY Jean-Baptiste, Mme LAPINSKA-BOUCHACOURD Anna, Mme PEIRON TRAUB Dominique, M. SESSIECQ Jean-Marc, M. PEZON Grégory, Mme THOMAS Laëtitia,
Date de convocation : 28 novembre 2022

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 18h30 à la mairie de Saint-Julien.

M. Jean-Pierre Bandurski est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 18 octobre 2022 est adopté à l'unanimité.

1) Révision des tarifs municipaux.

Le maire rappelle le principe de la révision annuelle des tarifs municipaux. Cette révision s'opère traditionnellement sur la base de l'évolution du coût de la vie sur 1 année. Il est rappelé que les prix n'ont pas été révisés l'an dernier, en raison de la conjoncture et de la crise sanitaire.

Pour 2022, il est décidé d'appliquer aux tarifs municipaux, l'évolution de l'indice des prix à la consommation sur un an depuis octobre 2021, le dernier indice paru à la date du conseil municipal étant celui d'octobre 2022, soit + 6.33%.

Concernant la salle des fêtes, une réflexion approfondie devra être menée en commission pour la révision des tarifs de location, dans la mesure où ceux pratiqués actuellement sont bien inférieurs à ceux observés aux alentours pour des salles municipales aux prestations comparables.

En attendant, il est d'ores et déjà proposé pour 2022 d'instaurer un tarif été et un tarif hiver pour tenir compte des coûts de chauffage de la salle des fêtes.

Le conseil municipal décide donc d'instaurer un tarif hiver du 15 octobre au 15 avril et fixe à l'unanimité les tarifs municipaux pour 2022 comme mentionné à l'annexe ci-jointe ;

2) Subvention au titre des amendes de police : acceptation et engagement à réaliser les dépenses.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la subvention de 808 € octroyée par le Département au titre des amendes de Police 2021, et engage la commune à réaliser les travaux et acquisitions auxquels elle est destinée ; à savoir plusieurs aménagements de signalisation horizontale et verticale en faveur de la sécurité routière.

3) Convention avec l'UDAF pour l'accueil d'ateliers numériques itinérants.

Il est rappelé que la commune de Saint-Julien est pilote pour l'accueil, à titre expérimental, d'ateliers numériques itinérants animés par l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales).

Mme Perret, adjointe à la vie sociale présente ces ateliers qui sont gratuits et ouverts à tous, y compris les habitants des communes voisines. Ils abordent les bonnes pratiques des outils numériques au quotidien, avec des formations thématiques sur mesure, en fonction des besoins des participants.

Les premières séances ont eu lieu et, participants et animateurs ont salué leur intérêt et leur bonne organisation, signe que ce dispositif répond à un réel besoin.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer la convention avec l'UDAF qui fixe les modalités de son intervention et engage la commune à une mise à disposition gracieuse d'une salle et des connexions nécessaires une après-midi par semaine.

La pérennité du dispositif et ses modalités de financement pour l'avenir sont à ce jour en cours de discussion au niveau du Département.

4)Convention de servitude avec le SYDER pour le renforcement du réseau électrique et du poste de transformation dit « de la Distillerie ».

Le renforcement du réseau électrique et notamment du poste de la distillerie est nécessaire pour l'alimentation du futur lotissement « le Clos Chopin ».

Après présentation par M. Matray adjoint à la voirie du plan des travaux qui sont programmés pour le printemps, le conseil municipal à l'unanimité autorise Mme Le Maire à signer avec le SYDER une convention lui octroyant une servitude de passage de réseau et la mise à disposition d'une surface de 14.9m² pour la mise en place d'un poste de transformation électrique.

5)Convention avec le CAUE pour une mission de préprogrammation urbaine pour une vision globale du fonctionnement des espaces publics et une vision stratégique du stationnement.

(Mme Comoglio quitte momentanément la salle)

Madame le Maire indique au Conseil municipal qu'il est possible d'avoir recours aux services du CAUE (Conseil d'Architecte d'Urbanisme et de l'Environnement) du Rhone, pour bénéficier d'un accompagnement à la gestion de l'aménagement du territoire, dans le cadre des différents projets de la commune.

Le CAUE propose une mission de pré programmation urbaine dont la commune peut bénéficier gratuitement, du fait de sa taille. Il fournirait un regard extérieur et un avis expert sur les questions liées à l'articulation des différents espaces du centre bourg, le développement des liaisons et des cheminements doux, la problématique de la gestion et de la répartition des stationnements etc.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer une convention avec le CAUE pour une mission de préprogrammation.

Mme Comoglio rejoint l'assemblée

6)Motion de soutien aux propositions concernant la crise énergétique faites par l'ensemble des associations d'élus auprès de la première ministre.

Face au contexte financier préoccupant et à la crise énergétique, l'AMF (Association des Maires de France) a proposé aux communes un motion pour soutenir les propositions faites auprès de la première ministre par l'ensemble des associations d'élus.

Après avoir donné lecture de cette motion, Mme le Maire la soumet au vote.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette motion, afin de manifester son inquiétude pour les finances communales dans le contexte de la crise énergétique.

7)Modification des horaires de coupure de l'éclairage public.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que dès 2016, Saint-Julien s'était engagée dans une politique d'économie d'énergie, avec une délibération et un arrêté du maire actant le principe de coupure nocturne de l'éclairage public sur le territoire de la commune, à l'exception du centre bourg, entre 23h00 et 5h00 du matin. La crise énergétique appelle à s'interroger de nouveau sur les pratiques.

Madame le Maire propose à l'assemblée d'allonger encore la plage d'extinction de l'éclairage nocturne en la programmant de 22h00 à 6h00.

Elle précise par ailleurs qu'un rendez-vous est prévu avec le SYDER pour la passage de l'éclairage en LED.

S'ensuit un débat sur les horaires à appliquer pour l'extinction, et l'inclusion ou non du secteur du centre bourg dans le périmètre de l'extinction nocturne.

Le conseil municipal, à la majorité (7 voix pour , 5 voix contre et 3 abstentions) décide que l'éclairage nocturne sera coupé de 22h00 à 6h00 sur le territoire de la commune à l'exception du centre bourg.

A Monsieur JB Duperray qui demande si les guirlandes lumineuses sont concernées, il est indiqué que non. Leur consommation est faible car ce sont des LED . Elles seront en revanche allumées sur un nombre de semaines moins important qu'à l'accoutumée.

8)Débat sur le rapport comportant les observations définitives de la chambre régionale et territoriale des comptes sur la gestion de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône concernant les exercices 2015 et suivants

La Chambre régionale des comptes a adressé à la commune une copie du rapport susnommé, en demandant qu'il soit soumis à l'assemblée délibérante.

Madame le Maire indique à l'assemblée que ce rapport ne relève pas de fautes majeures de gestion et que la situation financière de l'EPCI est saine.

Il soulève des axes d'amélioration pour une meilleure efficacité de l'action publique et notamment, une meilleure définition de l'intérêt communautaire, une démarche de mutualisation plus importante, et un niveau d'investissement plus élevé. Un rythme d'investissement 2 fois supérieur est préconisé.

Les critères d'attribution des subventions doivent aussi être éclaircis ;

B. Matray, représentant de la commune au sein de l'EPCI fait remarquer que ce rapport porte essentiellement sur le mandat précédent.

Mme le maire et lui sont d'accord pour souligner une amélioration significative de la politique d'investissement et apprécient une bonne représentativité de l'ensemble du territoire au sein du conseil communautaire ainsi qu'une volonté d'impliquer chaque commune grâce à la conférence des maires.

Mme Peiron fait remarquer que l'Agglo est un EPCI « jeune » et que cela peut justifier des difficultés rencontrées au départ.

Le Conseil municipal après en avoir débattu, prend acte du rapport de la CRC ;

Questions diverses

- Le contexte économique et financier oblige la commune à modifier ses projets et à revoir ses priorités. La priorité doit être mise sur la rénovation énergétique. Le projet d'extension de la salle des fêtes doit être abandonné. La première priorité de la commune devient la rénovation énergétique de l'école à l'horizon 2023 quand la rénovation de la salle des fêtes sera programmée pour 2024. La conception de la salle des fêtes est de grande qualité et, malgré l'usure du temps c'est un bâtiment qui présente des performances énergétiques très convenables. Aussi, il y a peu de chance que sa rénovation permette d'atteindre les 30% d'économie d'énergie visés, et critère unique d'obtention des subventions de l'Etat. D'autres financements seront donc à trouver pour ce projet.
- L'acte de vente pour la parcelle située le long de la RD 19 aux Varennes va être signé.
- Un changement de propriétaire est annoncé pour le Bar. Le cas échéant, le conseil devra délibérer pour mettre à disposition du repreneur la licence IV.
- La commune est éligible au bouclier tarifaire pour la facture énergétique de ses bâtiments, sauf celui de l'école (car c'est un compteur >= à 36Kwa) Pour ce bâtiment, la commune adhère au groupement de commande du SYDER....
Selon les prévisions de la DRFIP (Direction Régionale des Finances Publiques) à cette date, la commune serait éligible au filet de sécurité et devrait percevoir une dotation d'environ 10 000€ à ce titre. Données à confirmer en fin d'exercice comptable.
- La commune va demander à la gendarmerie de réactiver le réseau des voisins vigilants.
- Les bulletins municipaux seront livrés autour du 17/12. Tournée de distribution habituelle à prévoir pour le bulletin, la carte de vœux et le plan de la commune.
- La nouvelle version du site est en cours de finition, les dernières corrections seront validées lors d'une réunion ouverte à tous ce jeudi.
- La distribution des colis aux aînés est prévue le 10/12.
- Les travaux de la route de la Croix Marpaud sont terminés
- La sécurisation des fils électriques au Tremble est prévue en début d'année
- Le curage des fossés a été demandé à l'Agglo mais est en instance.
- L'éclairage du préau de l'école a été réparé
- Le suivi de la programmation du chauffage à l'école se poursuit

- Des réservoirs à eau de pluie vont être commandés pour l'école et le local voirie ;
- La livraison des tables de la salle des fêtes est prévue en fin de semaine
- Les composteurs partagés du centre bourg sont en service.
- Fleurissement : le comité s'est associé avec l'école et confie aux élèves la gestion d'une partie du fleurissement situé près de l'école : entretien des bacs , désherbage ; plantations...

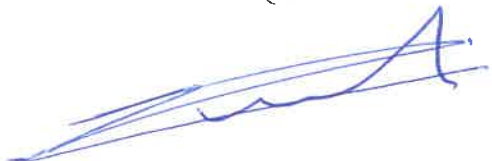
Le bac du monument aux morts a été remplacé par un massif. Le résultat est très satisfaisant. Une jardinière à l'angle de la voie du Tacot a également été remplacée par un massif.

- Projet géosite ancienne carrière : une réunion est prévue mi -décembre avec la nouvelle cheffe de projet Géoparc

Mme le Maire remercie Anna Bouchacourd, Laëtitia Thomas et Annick Comoglio pour leur travail de décoration de Noël de la mairie. Les décorations sont naturelles et sobres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close par le président à 20h40.

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre Bandurski (validé 23.04.22)



Le Maire,
Nathalie Pétrozzi-Bédanian,



Envoyé en préfecture le 12/12/2022

Reçu en préfecture le 12/12/2022

Publié le



ID : 069-216902155-20221205-2022_34-DE

REVISION DES TARIFS Annexe à la délibération du 05/12/2022

	TARIFS en cours de validité	PROPOSITIONS	TARIFS VOTÉS	DATE EFFET
Restaurant scolaire- repas enfant	4.60€	4.60€	4.60€	01/01/2023
Restaurant scolaire- repas adulte (enseignant et personnel communal)	5.95€	5.95€	5.95€	01/01/2023
Restaurant scolaire PAI (par jour)	1.60€	1.60€	1.60€	01/01/2023
Restaurant scolaire tarif majoré (par repas)	9.00€	9.00€	9.00€	01/01/2023
Garderie périscolaire (par heure)	1.60€	1.60€	1.60€	01/01/2023
Livre	25.00€	25.00€	25.00€	01/01/2023
Cimetière (concession 2.20 m2 pour 30 ans)	138.00€	147.00€	147.00€	01/01/2023
Columbarium Concession (15 ans)	465.00€	495.00€	495.00€	01/01/2023
Salle des fêtes				
Particuliers et associations extérieurs (location au week-end)				
2 salles	808.00€	Été : 860.00€ Hiver : 940.00 (01/11 au 01/04)	Été : 860.00€ Hiver : 940.00 (15/10 au 15/04)	01/01/2023
Grande salle	580.00€	Été : 617.00€ Hiver : 672.00€ (01/11 au 01/04)	Été : 617.00€ Hiver : 672.00€ (15/10 au 15/04)	01/01/2023
Petite salle	283.00€	Été : 300.00€ Hiver : 325.00€ (01/11 au 01/04)	Été : 300.00€ Hiver : 325.00 (15/10 au 15/04)	01/01/2023
Particuliers de Saint-Julien (location week-end)				
2 salles	258.00€	Été : 274.00€ Hiver : 354.00 (1/11 au 01/04)	Été : 274.00€ Hiver : 354.00 (15/10 au 15/04)	01/01/2023
Grande salle	184.00€	Été : 196.00€ Hiver : 251.00€ (01/11 au 01/04)	Été : 196.00€ Hiver : 251.00€ (15/10 au 15/04)	01/01/2023
Petite salle	116.00€	Été : 123.00€ Hiver : 148.00€ (01/11 au 01/04)	Été : 123.00€ Hiver : 148.00€ (15/10 au 15/04)	01/01/2023

Associations de Saint-Julien				
2 salles – 1 jour (du lundi au jeudi)	162.00€	Eté : 172.00€ Hiver : 212.00€ (01/11 au 01/04)	Eté : 172.00€ Hiver : 212.00€ (15/10 au 15/04)	01/01/2023
2 salles – 2 jours	177.00€	Eté : 188.00€ Hiver : 268.00€ (01/11 au 01/04)	Eté : 188.00€ Hiver : 268.00€ (15/10 au 15/04)	01/01/2023
Grande salle – 1 jour (du lundi au jeudi)	118.00€	Eté : 125.00€ Hiver : 155.00€ (01/11 au 01/04)	Eté : 125.00€ Hiver : 155.00€ (15/10 au 15/04)	01/01/2023
Grande salle – 2 jours	130.00€	Eté : 138.00€ Hiver : 193.00€ (01/11 au 01/04)	Eté : 138.00€ Hiver : 193.00€ (15/10 au 15/04)	01/01/2023
Petite salle – 1 jour (du lundi au jeudi)	74.00€	Eté : 79.00€ Hiver : 94.00€ (01/11 au 01/04)	Eté : 79.00€ Hiver : 94.00€ (15/10 au 15/04)	01/01/2023
Petite salle – 2 jours	81.00€	Eté : 86.00€ Hiver : 111.00€ (01/11 au 01/04)	Eté : 86.00€ Hiver : 111.00€ (15/10 au 15/04)	01/01/2023
Nettoyage				
2 salles	64.00€	68.00€	68.00€	01/01/2023
Grande salle	52.00€	55.00€	55.00€	01/01/2023
Petite salle	34.00€	36.00€	36.00€	01/01/2023
Caution	550.00 €	585.00€	600€	01/01/2023
Caution Espace associatif	200.00€	200.00€	200.00€	01/01/2023
Photocopie-plans cadastraux				
Photocopie format A 3	0.50€	0.50€	0.50€	01/01/2023
Photocopie format A 4	0.30€	0.30€	0.30€	01/01/2023
Photocopie couleur A4	1.10€	1.10€	1.10€	01/01/2023
Photocopie couleur A3	2.20€	2.20€	2.20€	01/01/2023
Randonnée pédestre				
Tarifs randonnée 8 km	5.50€	6.00€	6.00€	01/01/2023
Tarifs randonnée 12km	6.50€	7.00€	7.00€	01/01/2023
Tarifs randonnée 19km	7.50€	8.00€	8.00€	01/01/2023
Tarifs randonnée 24km	8.50€	9.00€	9.00€	01/01/2023
Manifestations culturelles				
Entrée adultes	6.50€	7.00€	7.00€	01/01/2023
Entrée enfants	3.50€	4.00€	4.00€	01/01/2023